

<http://www.afpen.fr/Lettre-ouverte-AFPEN-aux-Deputes,442.html>



# Lettre ouverte AFPEN aux Députés

- Vie associative - Défense et Promotion de la psychologie à l'école -



Date de mise en ligne : dimanche 3 mars 2013

---

**Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de  
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés**

---

Depuis leur participation aux travaux de la concertation "Refondons l' Ecole de la République" et suite aux différents rendez-vous au Ministère de l'EN , les psychologues du premier degré pouvaient penser être inclus dans la loi 653, avec une place reconnue et institutionnalisée.

Or que pouvons-nous lire au fil des 172 pages du projet de loi de programmation qui va être présenté au vote prochainement ?

En page 16, la place des parents est reconnue dans les conseils d' école, en page 18 et 19 on trouve l' organisation du projet éducatif territorial et des Ecoles supérieures du professorat...en page 53, l' ensemble de la communauté éducative est citée sans les nommer ; en page 64,"les missions et le fonctionnement des RASED évolueront pour concevoir des relations et des complémentarités dans l'ensemble des dispositifs d'aides..."

Mais toujours pas de trace d'un psychologue à l'école !

En page 76, accueillir les élèves en situation de handicap avec un accompagnement humain (les AVS) ; en page 77 , "PROMOUVOIR LA SANTE"... "L'école a pour responsabilité l' éducation à la santé et aux comportements responsables. Elle contribue au suivi de la santé des élèves. Elle s' appuie pour cela sur les médecins et les personnels infirmiers de l' éducation nationale mais également sur l' ensemble des personnels afin de dépister et de diagnostiquer les troubles susceptibles d' entraver les apprentissages, d' accueillir les élèves atteints de maladies chroniques et en situation de handicap et de faciliter l' accès aux soins et à la prévention pour les élèves..."

Où lit-on la reconnaissance de la profession de psychologue ?

L'AFPEN a rédigé des propositions d' amendements à ce projet de loi qu'elle a adressées aux députés de la commission des Affaires culturelles et de l' Education.

Si nous voulons un changement, c'est maintenant !

Adressez-vous à votre tour à votre député pour tenter d'infléchir le texte.

Salutations associatives,

Le BN de l'AFPEN

[loi653](#)